Compte rendu du Conseil d’école n°1

mardi 17 novembre 2020

Ecole Maternelle Chaumontet l’Isle d’Espagnac

Présents : Mme Le Gall directrice de l’école

Mmes Martin et Roulaud adjointes

Mme Martin ATSEM

M. Pèbre, élu municipal, chargé des affaires scolaires

Mmes Sliwanski et Lacotte, M. Huard, représentants des parents d’élèves

Excusés : M. Porte, Inspecteur de l’Éducation Nationale

Mme Babin, enseignante spécialisée du RASED

Mme Foth, psychologue scolaire

 **I : Les effectifs**

 Les effectifs de l’école pour l’année scolaire 2019 / 2020 sont légèrement en baisse par rapport à l’année dernière suite à quelques départs. Au total, l’école compte 73 élèves : 24 PS, 23 MS et 26 GS.

Mme Le Gall doit envoyer les prévisions d’effectifs dès le mois de novembre en s’appuyant sur des données transmises par les services de la mairie. Les affectations dans notre école sont décidées par le service éducation de la mairie au vue des effectifs de notre école et de ceux de l’autre école maternelle de la ville, mais aussi en prenant en considération les demandes des parents.

Pour les familles en résidant pas à l’Isle d’Espagnac, et qui souhaitent scolariser leurs enfants dans la commune, la mairie se réserve le droit d’accepter ou de refuser leurs demandes.

 Il a été mis en avant qu’il était important que les parents d’élèves sachent que chaque année, les ATSEM de l’école changent de classe.

 L’école bénéficie de l’intervention du Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés. Depuis la rentrée de septembre 2020, cette équipe compte de nouveaux membres dont Mme Edwige Babin, qui prendra en charge les élèves de Grande section. De plus, Madame Lola Foth, psychologue de l’éducation nationale pourra intervenir auprès de certains élèves au cours de l’année, soit à la demande des enseignantes de l’école, soit à la demande des parents d’élèves. Ces interventions auront lieu sur le temps scolaire.

 Les élèves de Grande Section sont pris en charge sur des temps d’Activités Pédagogiques Complémentaires à raison de 30 minutes deux fois par semaine. L’accent est mis sur les domaines du langage et des mathématiques. Ces temps de classe sont assurés par Mme Roulaud (enseignante de Petite Section) et Mme Martin (enseignante de Moyenne Section). Mme Le Gall, en sa qualité de directrice de l’école assurera moins d’heures d’APC.

**II : Les projets**

 La situation sanitaire actuelle a conduit à l’annulation de nombreux projets.

 Les projets « Ecole et Cinéma » et « Mon premier cinéma » auxquels devaient participer toutes les classes de l’école ont été annulées en raison de la fermeture des cinémas. Nous attendons des nouvelles des organisateurs pour savoir si ces événements reprendront en 2021.

 L’école est inscrite pour se rendre au théâtre d’Angoulême et assister à des pièces de théâtre, mais nous n’avons pas de nouvelles des organisateurs pour le moment.

 Les classes de Grande et de Moyenne section doivent se rendre une fois par mois à la médiathèque de l’Isle d’Espagnac, au sein de laquelle nous sommes accueillis par Mathilde Aupetit qui s’occupe du Pôle jeunesse. À ce jour, les médiathèques étant fermées, les élèves ne peuvent donc se rendre sur place. Toutefois, Mme Aupetit a proposé aux enseignantes de préparer des malles de livres que les élèves pourront emprunter. Elle pourra également venir à l’école pour lire des albums aux élèves.

 La classe de Petite section n’a pas pu faire la sortie au bois des Mérigots initialement prévue. Cette dernière a été remplacée par une sortie au square F. Mitterand qui se situe près de l’école.

 Les classes de Petite et de Moyenne section doivent s’inscrire en décembre, pour prendre part à des expositions scientifiques au Château de l’Oisellerie. Pour le moment, aucune décision ne nous est parvenue quant au maintien ou à l’annulation de cet événement.

 Madame Le Gall envisage également de mener un projet « Poney » en collaboration avec l’école maternelle des Mérigots.

 La classe de Petite section se rendra à la ferme des Vallées au mois de mai.

**III : La sécurité à l’école**

Nous avons procédé à un exercice incendie avant les vacances de la Toussaint. Ce dernier s’est très bien passé. Les élèves ont réussi à sortir de l’école et à se mettre en rang calmement, dans la cour, en moins de deux minutes.

Nous avons également procédé à un exercice attentat / intrusion dont le but est que les élèves se cachent dans leur classe ou dans une autre pièce de l’école le plus rapidement possible. Les élèves ont su rester discrets pendant cet exercice.

Avant la fin de l’année, nous devrons également réaliser un exercice de confinement dont l’objectif est pour les élèves de se mettre à l’abri dans les locaux de l’école.

 Le passage du plan « Vigipirate » à son niveau le plus élevé, ainsi que la mise en place du protocole sanitaire, ont conduit à mettre en place une nouvelle organisation des arrivées des élèves le matin. Ainsi, les élèves de Grande section sont laissés devant le portail de l’école par leurs parents et se rendent dans leur classe, seuls. Les parents de Moyenne et de Petite section, peuvent quant à eux rentrer dans la cour de l’école et conduire leurs enfants devant la porte du couloir (pour les moyennes sections) et devant la porte de la salle attenante à la salle de classe (pour les petites sections).

 Nous rappelons que suite à la parution d’un arrêté préfectoral le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des écoles.

 Depuis le 2 novembre, un élu de la municipalité ou un policier municipal est présent chaque matin devant le portail de l’école, afin de veiller au respect de cette mesure.

**IV : Le budget**

 Le montant total des ventes des photographies de classes s’élève à environ 1700 euros. Une partie de ce montant sera reversé à l’école mais le photographe ne nous a pas encore contacté pour nous communiquer le montant de cette somme.

 L’année dernière, l’APE avait versé 500 euros à l’école suite à ses différentes manifestations.

 L’école a environ 2000 euros de budget coopérative, pour cette année, pour financer les sorties scolaires, le matériel utilisé lors de séances de cuisine, les cadeaux de Noël faits aux classes, …

 La mairie quant à elle finance le matériel pédagogique permanent (jeux pour les classes, papeterie) ainsi que le bus.

 Chaque année, l’équipe enseignante décide de l’achat d’un véhicule pour que les élèves puissent jouer dans la cour. Pour le moment, nous détenons environ 20 véhicules.

**V : Les élections des représentants des parents d’élèves**

 Cette année encore, l’équipe enseignante a fait le choix du vote par correspondance. C’est une modalité qui permet d’avoir plus de votes. Il y a eu 64,50% de votants. La seule liste à s’être présentée a été élue dès le premier tour.

**VI : le règlement de l’école :**

 L’assurance scolaire est une obligation légale que tous les parents doivent fournir dès la rentrée scolaire ou le plus rapidement possible après celle-ci. Sans ce document, nous rappelons aux parents que les élèves ne pourront pas participer aux sorties réalisées.

 Les horaires de l’école sont les suivants : 8h40 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

Les parents d’élèves doivent respecter ses horaires. Le soir, l’équipe enseignante a une tolérance de 10 minutes de retard. Ainsi, après 16h40 les élèves dont les parents ne sont pas venus les récupérer se verront confiés à la garderie. La facturation de ce service commence dès que l’enfant est placé sous la responsabilité du personnel périscolaire.

Le nouveau règlement intérieur de l’école est voté à l’unanimité pendant ce premier Conseil d’école.

**VIl : Le déménagement et la nouvelle école**

 La mairie nous a officiellement informés que le déménagement dans la nouvelle école n’interviendra qu’en septembre 2021.

Cette décision a été induite par plusieurs problématiques qui n’ont pas encore été solutionnées :

* Les locaux accueillant la restauration scolaire ne sont pas assez grands pour accueillir l’intégralité des élèves de l’école maternelle et élémentaire. Le nombre de tables qui peuvent y être installées n’est pas suffisant. La mairie souhaite par conséquent, agrandir les locaux de la cantine du côté de la cour de l’école maternelle, pour accueillir une trentaine d’élèves supplémentaires.
* La cour de l’école maternelle est, en l’espèce, trop petite. Un permis de construire va être déposé pour l’agrandir.
* Plusieurs malfaçons ont été mises en avant et requièrent des travaux de réfection.
* Le TBI dans la classe de Grande section n’a pas été installé. De même que les structures de jeux qui doivent être installées dans la cour n’ont pas encore été commandées.